

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 18/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur "Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser".

De manière générale, le Parlement se félicite de la communication de la Commission portant sur le même sujet (voir [COM\(2009\)0200](#)) ainsi que de la [résolution du Conseil](#) relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Il estime toutefois que les programmes et les fonds communautaires devraient refléter l'ambition de l'Europe pour la jeunesse et demande aux États membres d'appliquer pleinement les dispositions prévues par le traité de Lisbonne dans le domaine de la politique de la jeunesse, en encourageant la participation des jeunes à la vie démocratique, en accordant une attention particulière aux jeunes sportifs et sportives, et en veillant au respect de la Charte des droits fondamentaux.

Observations essentielles sur l'efficacité de la stratégie pour la jeunesse : le Parlement reconnaît que la méthode ouverte de coordination renforcée (MOC) est un instrument de coopération qui convient pour les questions relatives à la jeunesse, et ce, malgré ses insuffisances, son utilisation peu répandue, son manque de légitimité, l'absence d'intégration vis-à-vis des priorités nationales et le risque d'une "confusion des compétences" entre les différents niveaux. Il appelle dès lors au renforcement de la MOC afin d'obtenir des résultats à long terme. Dans la foulée, il demande une coopération plus étroite entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil sur les questions relatives à la jeunesse ainsi qu'avec les parlements nationaux. Il souligne la nécessité d'établir aux niveaux européen et national des **indicateurs clairs** permettant d'améliorer, d'élargir et de mettre à jour les connaissances sur les conditions réelles des jeunes et de comparer les progrès accomplis. Le Parlement en appelle également à une **évaluation globale de toute la stratégie européenne de la jeunesse**.

Rappelant le rôle majeur joué par des programmes comme Comenius, Erasmus et Leonardo da Vinci dans le développement des politiques européennes d'enseignement et de formation, le Parlement estime que ces programmes constituent la pierre angulaire du développement de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et souhaite qu'ils deviennent une **priorité politique** dans la perspective de leur renégociation pour la prochaine génération de programmes pluriannuels. Il convient également de mobiliser et d'adapter les programmes et les Fonds sociaux de l'UE en faveur de la jeunesse et de faciliter leur accès, dans le cadre d'une approche concrète et non bureaucratique.

Le Parlement appelle également à **promouvoir davantage la mobilité des jeunes** en Europe et demande que les programmes de mobilité consacrent suffisamment d'attention aux échanges de jeunes en dehors de l'enseignement formel. Il demande dès lors à la Commission d'être particulièrement attentive à la mobilité des animateurs socio-éducatifs et souhaite un assouplissement du régime des visas à leur égard (tel que cela existe pour les étudiants).

Le Parlement estime, par ailleurs, que l'amélioration de la vie des jeunes est une mission transversale qui doit porter sur l'ensemble des domaines de l'action politique. C'est pourquoi, il encourage les institutions européennes et les États membres à promouvoir la création, dans tous les services compétents et ministères, **un département chargé de la jeunesse** visant à développer l'élaboration de politiques de la jeunesse appropriées.

Domaines d'action : le Parlement indique que la crise économique mondiale est lourde de conséquences pour la jeunesse et qu'elle aura une profonde influence sur les priorités définies dans les domaines d'action. Il réclame dès lors tout un éventail de mesures de suivi des actions menées dans le domaine social ainsi qu'une attention spécifique soit accordée à la révision des systèmes d'amortisseurs sociaux et des régimes de sécurité sociale.

Principes généraux applicables à chaque domaine d'action : le Parlement souligne l'importance de supprimer toutes formes de discrimination entre les jeunes qu'elle soit fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Il faut considérer les jeunes comme un **groupe prioritaire de la vision sociale de l'UE**. Il insiste également sur la nécessité d'apporter aux jeunes souffrant de handicaps une aide efficace et bien adaptée. Tout doit être fait pour interconnecter les politiques de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la culture et d'autres politiques, comme celle relative aux enfants.

Éducation et formation : le Parlement encourage les États membres à renforcer l'interaction entre les composantes du triangle du savoir (éducation, recherche, innovation), ce qui est fondamental pour la croissance et la création d'emplois. Il demande l'établissement de critères communs pour la reconnaissance mutuelle de l'éducation et de la formation professionnelle à caractère non formel, par exemple en accélérant l'adoption du système du CEC pour la reconnaissance des qualifications, la transparence et la validation des compétences. Il invite également les États membres à investir davantage dans la formation aux compétences recherchées sur le marché du travail en adaptant les programmes d'enseignement aux demandes sur le marché du travail. Il encourage en outre les États membres, notamment sur le plan financier, à favoriser la mobilité de tous les jeunes en matière d'apprentissage et de formation, élément fondamental pour l'acquisition de connaissances et d'une expérience professionnelle.

En ce qui concerne la question **de l'abandon scolaire**, le Parlement en appelle à des mesures fermes afin qu'un pourcentage maximal de jeunes accomplisse l'intégralité de sa scolarité obligatoire. Les États membres doivent également s'efforcer de réaliser les objectifs prévus dans le cadre de la stratégie "Education et formation 2020", en particulier en ce qui concerne les personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base et les jeunes en décrochage scolaire.

Le Parlement insiste également sur l'accès égal de tous les enfants et de tous les jeunes, indépendamment du statut juridique de leur famille, à l'enseignement public, dans le respect de leur propre culture et de leur langue. Il faut notamment qu'ils puissent acquérir la maîtrise de la langue de l'État membre d'accueil et puissent se familiariser avec sa culture en tant qu'instrument d'intégration. Le Parlement demande **l'égalité d'accès total à l'éducation à tous les jeunes** indépendamment de leur origine sociale et de leur situation financière.

Emploi et esprit d'entreprise : le Parlement s'inquiète du nombre croissant de jeunes chômeurs, de jeunes sous-employés et de jeunes en situation précaire, en particulier dans le contexte de crise économique. Il considère qu'une situation professionnelle instable peut dissuader les jeunes de fonder une famille ou les inciter à retarder ce projet, et affecter ainsi l'évolution démographique. Il soutient en outre la proposition d'intégrer des mesures axées sur les jeunes dans les différents plans de relance. Le Parlement demande également que l'agenda « UE 2020 » renouvelé soit davantage axé sur les jeunes.

Pour leur part, les États membres sont appelés à prendre des mesures pour lutter contre l'insécurité de l'emploi et les conditions de travail précaires auxquelles sont confrontés les jeunes et à **faciliter l'accès des jeunes à tout type d'emploi** dans de bonnes conditions de travail. Il faut donc améliorer la qualité des stages, permettre aux jeunes d'accéder à davantage de possibilités d'emploi, mettre en œuvre des politiques de protection sociale destinées aux jeunes défavorisés, garantir l'égalité des chances aux jeunes de la périphérie et des centres urbains et apporter un soutien spécial aux jeunes mères.

En ce qui concerne la problématique de la **fuite des cerveaux**, le Parlement demande aux États membres de mettre au point des stratégies visant à retenir les jeunes dans les pays et les régions touchés par l'émigration. Ces derniers sont également appelés à : i) équilibrer les différences de niveau de revenus entre les jeunes hommes et les jeunes femmes ; ii) garantir le droit à un travail décent et à la sécurité sociale ; iii) garantir la transférabilité totale des acquis sociaux afin de ne pas mettre en danger la protection sociale des jeunes actifs. Le Parlement recommande encore que pour promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, on développe des structures et des réseaux européens et que l'on recoure aux instruments du microcrédit et de la microfinance. Il recommande également des formes avancées d'intégration entre l'université et les entreprises ainsi que le soutien à des initiatives privées de jeunes.

Santé, bien-être et environnement : le Parlement attire l'attention sur le fait que les changements climatiques et environnementaux et la dégradation de l'environnement ont des répercussions défavorables sur la vie des jeunes. Des actions durables sont donc nécessaires dans ce domaine. Il suggère aux États membres d'intégrer dans leurs programmes scolaires des formes adaptées d'initiation à la prévention des risques liés à la santé et à l'environnement. Soulignant également la vulnérabilité des jeunes et des enfants lors de l'élaboration des politiques des consommateurs et de l'environnement, le Parlement demande la mise en place des campagnes d'information et d'éducation adaptées. Il insiste en outre sur la lutte contre la consommation de drogue et d'alcool, du tabac et d'autres formes de dépendance, comme les jeux de hasard et souhaite un renforcement des actions destinées à lutter contre les scènes de violence dans les médias ainsi que des actions destinées à promouvoir le sport. Le Parlement souligne au passage le nombre invariablement élevé de grossesses parmi les jeunes filles mineures et demande à la Commission et aux États membres de mener des actions de sensibilisation à ce problème ainsi que le renforcement des actions d'éducation sexuelle.

Participation : le Parlement insiste sur le dialogue et la consultation structurés avec les jeunes. Il recommande vivement de promouvoir la participation des jeunes et des organisations à tous les niveaux (local, national et international) à la définition des politiques générales et, en particulier mais pas seulement, de la politique de la jeunesse par un dialogue structuré permanent. Il soutient la mise en place de structures permettant à tous les acteurs de contribuer à la définition des politiques concernant la jeunesse, en mettant l'accent sur représentativité et la diversité de la représentation (notamment en mobilisant les jeunes à un âge précoce). Il suggère la mise en place de programmes récompensant les jeunes qui participent activement à la société et encourage les jeunes qui résident dans les quartiers défavorisés à participer activement aux activités européennes. L'objectif doit également être de renforcer les échanges dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous les niveaux.

Créativité et culture : le Parlement s'étonne de l'absence de toute référence explicite aux enjeux culturels dans la communication de la Commission. Il souligne l'importance de soutenir la culture des jeunes et de la reconnaître lors de l'attribution de fonds et appuie la proposition du Conseil de permettre aux jeunes travailleurs d'acquérir une formation spécialisée dans les secteurs de la culture. Il appelle en particulier la Commission à concevoir un **passport européen pour les jeunes**, afin que ces derniers aient accès aux institutions culturelles à un **tarif réduit**. Des efforts doivent en outre être faits pour favoriser l'accès des jeunes aux nouvelles technologies pour stimuler la créativité.

Activités en matière de volontariat : le Parlement encourage vivement les actions destinées à favoriser le volontariat des jeunes, lequel ne doit pas viser à remplacer les possibilités d'emploi professionnel et rémunéré mais constituer une valeur ajoutée pour la société. Il salue la création du Corps de volontaires européens d'aide humanitaire et recommande de faire en sorte que l'éducation non formelle soit davantage reconnue. Il demande également l'introduction et la reconnaissance mutuelle d'un "passport du bénévole européen" complétant le "Youthpass" actuel qui viserait à enregistrer le travail bénévole des jeunes et pourrait être présenté à des employeurs potentiels comme preuve de qualification.

Intégration sociale : le Parlement estime que, dans un contexte de sociétés vieillissantes, l'équité intergénérationnelle représente un défi majeur. Il souligne la nécessité d'établir des programmes

s'adressant à des catégories socialement marginalisées, comme les jeunes immigrés et tous ceux ayant des besoins particuliers (handicapés, jeunes qui doivent être réinsérés dans la société à l'issue d'une période de détention, sans-abri, précaires, etc.). Il réitère également son attachement à l'égalité entre les sexes et ce, dès le plus jeune âge. Il demande en outre **qu'aucun jeune mineur ne puisse se retrouver sans aucune prise en charge sociale**. Il souhaite également que l'on combatte toutes les formes d'extrémisme.

Les jeunes et le monde : le Parlement recommande l'octroi d'une aide directe au développement pour la mise en œuvre de mesures dans le secteur de la jeunesse et de lutte contre la consommation ou le trafic de drogue dans les pays en développement. Des actions d'intérêt général devraient également être envisagées afin de développer leur sens des responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique, de développement ou d'aide humanitaire, via le volontariat. Des échanges et des jumelages avec les pays tiers destinés à promouvoir le dialogue interculturel sont également envisagés. Le Parlement demande enfin que des améliorations soient apportées au programme ERASMUS MUNDUS.